

PROCEDURE INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- PRIMAIRES-

Année 2024 / 2025



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024 – LA PERIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions scolaires se dérouleront **du 1^{er} juin au 31 juillet 2024**.

Au-delà de cette date, une majoration de retard d'un montant de 30 € sera facturée en supplément pour chaque élève (soit à compter du 1^{er} août 2024).

Pour les cas de situation personnelle particulière (déménagements, attente d'affectation Etablissement, attente de réponse d'internat), la majoration ne sera pas appliquée **sur présentation d'un justificatif**.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024 – LES CIRCUITS PRIMAIRES

Le processus d'inscription est communiqué par mail aux mairies par TGPA dans le courant du mois d'avril. Cette information est **relayée par les mairies aux écoles et aux familles** (via le bulletin municipal par exemple).

La liste des élèves à inscrire (via le document INSCRIPTION PRIMAIRE – A TRANSMETTRE) est transmise par les mairies du lieu de résidence de l'enfant entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2024. Les listes devront être transmises à TGPA pour le 4 août au plus tard. Un modèle de fichier est fourni.

Les éléments suivants doivent être mentionnés :

- Nom et prénom de l'enfant
- Date de naissance
- Classe fréquentée à la rentrée scolaire à venir (2024)
- Nom du représentant légal
- Numéro de portable des parents ou représentants légal
- Mairie concernée
- Entité à facturer
- Circuit concerné
- Point de montée et descente de l'élève
- L'établissement scolaire dans lequel il se rend

A réception des dossiers, TGPA procède à une saisie de ces dossiers. A compter du 04 Aout 2024, les listes sont réputées définitives. **Toute inscription au-delà engendra une majoration de 30 euros par élève.**

Le bon enregistrement de cette inscription est confirmé début août sous forme de liste récapitulative par mail aux mairies concernées

Procédure inscriptions scolaires – Année 2024 / 2025

Entre la date de rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint, des contrôles seront effectués à bord des cars afin d'identifier :

- L'adéquation des horaires de départ et d'arrivée (cohérence avec les horaires de cours des établissements scolaires) ;
- Les éventuelles surcharges en termes de nombre de passagers ;
- Les arrêts non utilisés ;
- Le bon déroulement des trajets (comportement, relation avec les chauffeurs, cas particuliers à prendre en compte).

A la rentrée des vacances de la Toussaint, un pointage des élèves inscrits sur les différents circuits sera réalisé par TGPA, et transmis aux mairies par l'intermédiaire des accompagnants scolaires. **Ces listes devront être validées pour le 31 octobre au plus tard.**

Après mise à jour de ces listes, les factures seront éditées et transmises aux mairies pour règlement (avant le 31 Décembre 2024). Ces factures préciseront :

- Le circuit scolaire concerné
- Les noms et prénoms des élèves
- Le numéro de dossier

LES TARIFS :

- Inscription pour un enfant : 120 €
- Inscription en cours d'année :
 - A partir du 1^{er} janvier 2024 : 80 €
 - A partir du 1^{er} avril : 40 €
- Pénalité pour inscription tardive : 30 € par enfant

FORMULES DE REGLEMENTS :

- Comptant
- Prélèvement en trois fois (novembre / février / avril)
- Chèques
- CB (en Agence et Boutique en ligne)

Liens utiles :

- Être alerté par SMS (conditions météo, déviations etc.) – SERVICE GRATUIT : <https://guingamp-paimpol.monbus.mobi/2sms/abonnement>
- Si vous êtes concernés par un transport scolaire sur la Région Bretagne : <https://breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor>
- Consulter nos Fiches Horaires : <https://www.guingamp-paimpol.mobi/fiches-horaires-scolaire/>